



Magasin en travaux attente de réponse employeur

Par **Mouzotte327**, le **20/01/2016** à **22:29**

Bonjour, je suis actuellement en CDI et je travaille dans un magasin de cosmétiques, a partir de la semaine prochaine le magasin sera fermé pendant un mois pour travaux. A ce jour je ne sais toujours pas ce que mon employeur va faire de moi (J'ai pourtant envoyé plusieurs mails depuis deux mois pour savoir ce qu'ils comptaient faire mais pas de réponse). Mon employeur a t'il le droit de m'imposer de prendre des congés ? Est il en droit de m'envoyer travailler sur un autre magasin de la chaîne en le prévenant aussi tardivement? Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **20/01/2016** à **23:13**

Bonjour,

L'employeur n'a normalement pas le droit de vous imposer de prendre des congés payés par anticipation mais il aurait pu vous faire prendre le solde d'un reliquat...

Une telle situation devrait faire l'objet d'une [activité partielle](#)...

Si l'autre magasin se trouve dans le même secteur géographique, l'employeur aurait pu vous demander d'y travailler mais en respectant un délai de prévenance raisonnable...